

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

St-Gingolph, le 10 septembre 2010

Exercice d'intervention à St-Gingolph (CH-FR)

Pompiers suisses et français ont bien collaboré pour contenir une pollution aux hydrocarbures sur le Léman

En ce vendredi 10 septembre 2010, le scénario d'un exercice transfrontalier d'intervention prévoyait qu'un camion-citerne accidenté occasionne une fuite de mazout sur le cours de la rivière la Morge en amont de St-Gingolph (CH-FR), simulant un important risque de pollution pour le Léman. La fuite a été détectée et signalée à 8h30 à l'embouchure de la Morge. Elle a pu être identifiée et colmatée 45 minutes plus tard. L'exercice a impliqué cinq casernes différentes et mobilisé une cinquantaine d'hommes, déployés sur l'embouchure de la rivière. Un double barrage de type Rhin-Rhône a été posé à 9h40. Les pompiers, équipés de 8 véhicules d'intervention et de 4 bateaux, ont pu tester la mise en place des moyens nécessaires à endiguer une pollution, ont observé et optimisé leur coordination, tout en se perfectionnant dans la gestion du poste de commandement avancé.

200 m² d'irisation observable, témoins d'un début de pollution au mazout à l'embouchure de la Morge à St-Gingolph, c'était le point de départ de cet exercice transfrontalier d'intervention. Les alarmes se sont avérées efficaces. Les mêmes moyens ont été engagés côté suisse et côté français, afin d'amarrer un double barrage anti-pollution sur les deux rives de la Morge, rivière qui constitue justement la frontière entre les deux pays. Un poste de commandement conjoint situé à l'embouchure coordonnait les actions des hommes de tous les centres de renfort impliqués.

Les conditions météorologiques étant optimales pour une récupération de polluant (lac plat), les seules vagues observées ont été dues au passage d'un bateau de la CGN (Compagnie Générale de Navigation sur le Léman). Les matériaux polluants, en l'occurrence des copeaux de bois, qui restent en surface comme les hydrocarbures, ont pu être récupérés dans leur grande majorité. L'un des aspects qui causait un souci potentiel était le passage de la douane avec des matériaux souillés de France en Suisse. Le poste-frontière a cependant pu être franchi avec aisance et n'a engendré aucune complication douanière.

Les instances de commandement de l'exercice ont pu dresser les constats suivants :

- ❑ Le schéma d'alerte du bassin lémanique fonctionne à 100%;
- ❑ La mise en place des moyens de barrage et la jonction entre les entités ont été réalisées dans des délais raisonnables et dans le calme;
- ❑ La récupération du produit a été effectuée correctement;
- ❑ Le passage de la frontière avec des matériaux souillés ou de récupération a été testé et fonctionne de manière satisfaisante ;
- ❑ La gestion du poste de commandement avancé donne à penser que la communication entre les entités engagées peut être perfectionnée – fréquences radio qui ne sont pas identiques entre les deux pays.

Déclaration de l'Inspecteur régional du Bas-Valais de l'Office cantonal du feu (VS) Georges Roduit à l'issue de cet exercice : « La collaboration franco-suisse en matière de lutte contre les hydrocarbures sur le Léman laisse augurer des interventions efficaces en cas d'accident. »

Les organisateurs de l'exercice étaient le Service Départemental d'incendie et de secours de la Haute-Savoie (groupement territorial du Chablais) et l'Office cantonal du feu du Valais. Les centres d'intervention et de renfort sollicités ont été :

- Le Centre de secours incendie (CSI) de Vouvry (VS) - (futur Haut Lac)
- Le Corps des sapeurs-pompiers (CSP) de Port-Valais (VS)
- Le Corps des sapeurs-pompiers (CSP) de St-Gingolph (VS)
- Le Centre de Secours Principal (CSP) de Thonon-les-Bains (Haute-Savoie)
- Le Centre de Secours (CS) d'Evian-les-Bains (Haute-Savoie),

ainsi que la CIPEL, par le biais de son groupe de travail "Collaboration franco-suisse des centres d'intervention en cas d'accident par les hydrocarbures et autres substances chimiques". Fondé en 1977 par un accord franco-suisse, ce groupe a pour objectif de faciliter l'entraide entre les services d'intervention des deux pays en cas de sinistre grave ou de catastrophe pouvant altérer la qualité des eaux du Léman. La Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL), dans le cadre de son activité de protection de l'eau, organise régulièrement des exercices pour tester l'efficacité de la mise en place des moyens ainsi que la coordination des corps d'intervention suisses et français.

La CIPEL c'est...

... un organisme franco-suisse chargé depuis 1963 de veiller sur la santé du Léman et des eaux du bassin versant. La CIPEL contribue à la coordination de la politique de l'eau à l'échelle du bassin versant lémanique, soit entre la France et la Suisse et plus particulièrement entre les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie et les cantons de Vaud, du Valais et de Genève. Elle suggère ou fait effectuer les recherches nécessaires pour déterminer la nature, l'importance et l'origine des pollutions et émet des recommandations à l'intention des gouvernements français et suisse.

Contact :

François Rapin, secrétaire général de la CIPEL ou Anne Bussy, chargée de communication

CIPEL ACW - Changins, Bât. DC, Route de Duillier 50, CP 1080, CH-1260 Nyon 1

Tél. fixe : +41 (0) 22 / 363 46 69 Portable : +41 (0) 78 / 930 20 31